sauches à gauche). — Veuillez descendre de la tribune.

M. Gauthier. — Le président ma défend de porter à la tribune un incident regrettable pour le gouvernement.

M. Déroulède. — C'est un fait !

M. Gauthier. — J'ai été rappelé à l'ordre pour avoir voulu vous expliquer, à propos du procès-verbal, votre interruption qui a motivé le rappel à l'ordre.

M. le Président. — Je suis obligé de vous interrompre encore. (Exclamations à droite.)

Vous pouvez vous expliquer sur votre rappel à l'ordre; vous ne pouvez pas vous expliquer, à propos du procès-verbal, sur l'interruption qui a motivé le rappel à l'ordre.

M. le Provost de Launay

M. Le Provost de Launay a la parole sur le procès-verbal.

M. Le Provost de Launay. — Ancien article du règlement : on peut demander de faire la rectification que le demande; vous avez tout à l'heure, hier M. Pourquery de Boisserie (Violet tremble).

Le président veut retirer la parole à l'orateur.

M. Déroulède

M. Déroulède occupe par toute la droite et les bancs gauches monte à la tribune.

Violent incident

M. Déroulède. — Hier, j'ai été rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Il est une phrase qui figurent à l'*Officiel*. J'ai dit que le gouvernement était un gouvernement de ministres. (Exclamations applaudissements à droite et sur les bancs boulangistes.)

M. Tirard, ministre des finances en précipite le président. (Applaudissements à droite, rires à gauche.)

M. Déroulède. — Je ne vous ai pas interrompu, M. le Président. (Rires à droite, mouvement prolongé.)

M. le Président. — Je vous ai interrompu. (Applaudissements à gauche.)

M. Déroulède. — J'ai compris, en lisant mon intervention, qu'un incident précède.

M. Déroulède. — Je n'ai pas visé les ministres qui n'ont pas été comme M. Tirard ou le ministre de la Guerre, qui n'ont rien dit.

Il s'est, de fait, été de M. Louis rapporteur M. Crédor, secrétaire de M. Ribot, sur ce qu'il a trouvé à son avant-dernière (Bruit).

M. Déroulède. — Si, j'ai été, en termes non parlementaires, rappelé à l'ordre, et j'ai été interrompu. Il est quelque chose qui a été applaudi les insultes de la droite à mon adresse. Il est déplorable qu'une majorité ait compté parmi ses braves gens, sauf 100... (Violent bruit). Mentions qu'elle est composée de complaisances et de complaisances. (Bruit.

Il est un chamber d'où, j'ai devant l'opinion publique.

M. le président. — J'ai rappelé l'orateur à la question. Il est que le droit démocratique de retirer ses paroles.

M. Déroulède continue. S'il ne peut pas dresse à la Chambre, il s'adressera à la presse.

L'agitation continue.

Vous êtes... — Retirez vos paroles.

M. Déroulède termine en déclarant que la Chambre a pousse les choses à l'extrême par son intolérance.

Pour ne pas, il regrette d'avoir employé une formule non parlementaire.

Le Président déclare qu'en présence des dérapages de M. Déroulède il ne consulte pas la Chambre quelque l'accusant sérieusement (Exclamations sur divers bancs).

Le Chambre est consultée sur la censure par assis et levé. La censure n'est pas prononcée. Il y a de nombreuses abstentions.

Discours de M. Develle

M. Develle, ministre des affaires étrangères, dans des assaux intérieures, a la parole.

Il est tirez avec le calme que doit garder un garde des sceaux, même intérieure, et qui doit rester toujours, un ministre des affaires étrangères, la nouvelle nous de l'incident qui, depuis deux jours, passionne la Chambre.

Il constate qu'une fraction de l'opinion, par l'écho d'opinion en vue d'un marché abominable, a jugé chez elle l'opinion, qu'on veut en trouver et s'est entendue avec lui pour arrêter la lutte de sa déposition. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Il a cru, pour agir une femme, aurait été de se refuser à laisser discuter une telle interpellation.

M. GAUTHIER

M. Gauthier (de Clagny) constate que : on Mme Cotta a dit, depuis avoir prêté serment, ou le prêtre ne l'a pas reçu serment.

Puisque ce n'est pas le président du conseil, M. Gauthier demande au Cour d'assises, Mme Cotta ? (Applaudissements à droite. Bruit à gauche).

Maître Martin. — *Il n'y a plus que des incidents de femmes ici.*

Le serment est demandé sur l'adoption du procès-verbal.

Il est procédé au scrutin au milieu de la plus vive agitation.

Par 307 voix contre 189, le procès-verbal est adopté.

Le démantèlement de Bouchain

La Chambre vote le démantèlement de Bouchain.

LA POLITIQUE ECONOMIQUE DU GOUVERNEMENT

On arrive à l'interpellation Turrel sur la politique économique du gouvernement.

M. Turrel. — Je viens mettre le parlement et le cabinet en garde contre certaines faits économiques dont il est l'objet à l'intérieur et à l'extérieur ou le retour. Les inquiétudes causées par les adversaires de notre politique économique. Les pays d'Europe, sauf la Suisse, ont accepté nos tarifs et notre mouvement économique de 1892, sauf 6 pays de 2000 pour 1891 à 1892 (Exclamations).

Protestant n'est protégé en dehors de nos frontières des deux pays, et de nos colonies.

Je vous parlerai des commentaires irréfléchis dont certaine de nos sociétés commerciales ou diplomatiques qui accompagnent l'application des nouvelles mesures. On a prétendu la légèreté et le désir de nouveautés qui ont fait de notre régime économique un simple tentative, en essai. — Voilà le langage qui a été tenu notamment par notre consul à Zurich. Il est bien mauvais de vouloir contre soi dès la plus grande partie de la presse suisse, *sans avoir à lutter contre nos propres agents.* (Très bien).

Le Gouvernement a le droit de se défendre. Je vieux demander, en conséquence, s'il a prix toutes les précautions désirables vis-à-vis de la Suisse par exemple et de l'Espagne.

Il constate que le gouvernement a différences des tarifs espagnols et français tout à notre désavantage.

M. Lockroi déclare qu'on arrivera à des concessions réciproques qui, du côté de l'Espagne réalisent l'équilibre.

Le Sénat est clos.

La régime des boissons

Sur l'observation présente par M. Salis, que le Sénat a voté des mesures analogues à la séance du Sénat, la Chambre vote à jeudi l'interpellation Chobé sur le régime des boissons.

Le classement des instituteurs

La Chambre se prononce ensuite par 248 voix contre 168, pour la discussion immédiate du projet de classement des instituteurs.

M. Ricard. — Je ne veux pas contester les progrès qui ont été réalisés en faveur des instituteurs, mais je tiens à dire que ce n'est pas le moment de vouloir les pousser par une nouvelle loi des dépenses. Je ne vous demande pas de rejeter plus de dépenses. Je ne vous demande pas de rejeter la loi. (Applaudissements à droite et à gauche.)

L'orateur dit que le pays ne veut pas de nouvelles charges. Il demande que le pays ne veut pas de nouvelles charges. Il demande que le pays ne veut pas de nouvelles charges. Il demande